

MARSILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du vingt novembre deux mil vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

Présents : Monsieur Hervé PINEAU, Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Monsieur Franck COUDRAY, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Monique BARRIERE, Monsieur Daniel MAHE, Madame Annie COURCY, Madame Marie BADIER, Monsieur Stéphane ALLAIS, Madame Nicole MANGOT

Absents excusés : Madame Martine RENAUD (pouvoir à Monsieur Hervé PINEAU), Madame Joëlle CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Caroline BOURGUE, Monsieur Flavien GENDRON

Absents : Monsieur Jacques GLENEAUD, Monsieur Christophe GUIBERT, Monsieur Sylvain FLOGNY, Monsieur Eric FERAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Franck COUDRAY

Date de la convocation : 20/11/2025	Nombre de votants	00
Nombre de membres afférents	Bulletins blancs	00
au Conseil Municipal :	Abstentions	00
Nombre de membres en exercice	Suffrages exprimés	00
Nombre de membres présents	Pour	00
Nombre de procuration	Contre	00

25.66 - Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle - Année 2024

Rapporteur : Hervé PINEAU

Monsieur le Maire rappelle que la compétence « eau potable » est exercée par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. Celle-ci doit réaliser, chaque année, un rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable dont une copie est adressée à chaque commune membre. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal.

Ainsi, ce rapport présente l'exécution du service public de l'eau potable sur l'ensemble du périmètre de l'Agglomération. Depuis le 1er janvier 2023, l'Agglomération exerce la compétence en régie directe, excepté à Châtelailon-Plage, gérée en délégation de service public jusqu'à fin 2032.

Le rapport de l'année 2024 fait principalement état des points suivants :

1) RESSOURCES EN EAU

En 2024, production globale s'établit à 8 143 240 m³, contre 8 271 263 m³ en 2023, soit une baisse de 1,55%. Les volumes produits proviennent des sources d'approvisionnement suivantes :

Source	Volume (m ³)	Part (%)
Prise d'eau dans la Charente	5 700 268	70%
Forage Saint-Savinien + 3 captages Taillebourg	1 058 619	13%
Captages Fraise et Anais	895 757	11%
Captage Varaize (Périgny)	326 596	4%
Captage La Ragoterie (Salles-sur-Mer)	162 000	2%
Total produit	8 143 240	100%

S'y ajoutent 3 694 907 m³ d'eau achetés à Eau 17.

2) VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Indicateur	2024	2023	Évolution
Volume vendu à Eau17	318 719 m ³	312 175 m ³	+2,10%
Volume consommé	10 212 122 m ³	10 438 006 m ³	-2,16%

3) GESTION DU PATRIMOINE - RÉSEAU

Un linéaire de 7,64 km de réseau a été renouvelé au cours de l'année 2024, soit un taux moyen de renouvellement de 0,37%.

102 branchements en plomb ont été supprimés ; 1 640 sont toujours connectés au réseau de distribution au 31 décembre 2024.

4) QUALITÉ DE L'EAU

Type d'analyse	Taux de conformité 2023	Taux de conformité 2024	Évolution
Bactériologique	100%	100%	Stable
Physico-chimique	89,83%	93,62%	+3,79%

L'eau du robinet est de très bonne qualité bactériologique sur toute l'Agglomération.

Sa qualité physico-chimique est en revanche affectée par la présence dans les ressources de pesticides ou résidus de pesticides, sur lesquels les traitements existants ne sont pas efficaces.

Non-conformités identifiées en 2024 :

- Chlorothalonil-R471811 (métabolite de fongicide interdit d'usage depuis 2020) :
 - Présent dans toutes les ressources (limite de qualité dépassée). Pas de traitement économiquement et écologiquement viable pour le retirer de l'eau.

- Depuis le 29/04/2024, l'ANSES considère cette molécule comme non pertinente, et ne génère donc plus de non-conformité. Cependant, l'Agglomération a mis en place un suivi mensuel des eaux brutes, qui montre que les concentrations baissent significativement dans les eaux souterraines. L'usage de cette molécule étant interdit cette baisse devrait se poursuivre dans les années à venir.

2. Fosetyl (fongicide autorisé, utilisé contre le mildiou) :

- Dépassement régulier de la limite de qualité (0,1 µg/L) tout en restant très inférieur à la valeur sanitaire fixée par l'ANSES. Molécule seulement présente dans le fleuve Charente (de mai à août). Elle est techniquement encore plus difficile à traiter que le chlorothalonil-R471811.
- Demande de dérogation déposée en préfecture le 23/12/2024, avec plan d'actions préventives et curatives destinées à résoudre le problème - en cours de validation).

Malgré ces dépassements, l'eau reste consommable sans restriction, tout au long de l'année, partout sur le territoire de l'Agglomération.

5) PRIX DE L'EAU ET INDICATEURS FINANCIERS

Poste	2025 (HT)	2024 (HT)
Part fixe = Abonnement est déterminée en fonction du diamètre du compteur Ainsi, pour un compteur de 15 mm :	5,61 €/an	5,50 €/an
Part proportionnelle (m ³)	1,55 €	1,48 €
Recettes ventes d'eau (qui permettent d'équilibrer le budget annexe « Eau potable »)	-	14 064 821 €
Autofinancement	-	4 930 304 €
Encours de dette (31/12/2024)	-	929 357 €
Durée d'extinction de la dette	0,2 an	

6) INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateur	Valeur 2024
Taux d'impayés sur les facturations 2023	2,27%
Interruptions non programmées	0,88 pour 1 000 abonnés
Taux d'insatisfaction	0,57 pour 1 000 abonnés

7) BILAN DES RÉALISATIONS (INVESTISSEMENTS 2024 : 9 210 723 €)

- Renouvellement : Canalisation d'adduction de Coulonge (1 km dans les marais).
- Réhabilitation : Château d'eau de Sainte-Soulle.
- Raccordement : Boulevard Joffre à La Rochelle (DN 400).

8) GESTION ET PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

Programmes en cours au titre de cette compétence formalisée par délibération du Conseil Communautaire le 17 octobre 2024 :

1. Portage du programme Re-Sources 2021-2026 : Aires d'Alimentation de Captage (AAC) de Varaize, Fraise-Bois Boulard, Anais.
2. Coordination et animation du programme de reconquête de la qualité de l'eau : Bassin d'Alimentation des Captages (BAC) de Coulonge et Saint-Hippolyte (avec EPTB Charente et Eau17).

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-39,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de La Rochelle du 25 septembre 2025, portant adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2024,

Considérant le rapport d'activités de la Communauté d'agglomération de La Rochelle pour l'année 2024,

- PREND acte de la présentation du rapport d'activités établi pour l'année 2024 par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Marsilly, le 26 novembre 2025,

Le Maire, Président de séance,
Hervé PINEAU

Le Secrétaire de séance,
Franck COUDRAY



A large, handwritten signature in black ink, appearing to read "COUDRAY", is written over a thin, curved line that extends from the right side of the page towards the center.